



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Soixante-sixième session
13-19 mai 2010
Incheon (République de Corée)

**QUESTIONS RELATIVES À LA GESTION: ACTIVITÉS DE COOPÉRATION
TECHNIQUE DE LA CESAP ET ANNONCES DE CONTRIBUTIONS**

(Point 4 d) de l'ordre du jour provisoire)

**APERÇU GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE
ET DES CONTRIBUTIONS EXTRABUDGÉTAIRES**

Note du secrétariat

RÉSUMÉ

Le présent document donne un aperçu général des activités de coopération technique réalisées par le secrétariat en 2009 dans le contexte du repositionnement de la Commission en tant que centre régional de premier plan pour le développement inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique. Il décrit les tendances de la coopération technique mise en œuvre pour aider les États membres de la région à relever les grands et nouveaux défis auxquels ils sont confrontés, notamment en renforçant leurs capacités au moyen de la coopération régionale et Sud-Sud. Il récapitule les contributions financières versées au secrétariat en 2009 au titre des activités de coopération technique, et rend compte de l'exécution de ces activités et de leurs principales orientations durant la période considérée. La Commission souhaitera peut-être examiner ce document et donner au secrétariat des directives quant à l'orientation à imprimer à son programme de coopération technique.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
I. TENDANCES DU PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE LA CESAP EN 2009.....	2
II. ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE DU SECRÉTARIAT EN 2009	4
A. Introduction.....	4
B. Contributions financières reçues en 2009 au titre de la coopération technique.....	5
C. Exécution des activités de coopération technique en 2009	7
D. Principales orientations de la coopération technique en 2009	8
III. CONCLUSION.....	15
ANNEXES	
I. Ressources extrabudgétaires: contributions en espèces de source bilatérale en 2009.....	16
II. Ressources fournies en 2009 par le système des Nations Unies et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales au titre de la coopération technique.....	17
III. Assistance extrabudgétaire en nature (au titre de prêts non remboursables en 2009)	18
TABLEAU	
Récapitulatif des contributions financières en 2009, par source de financement.....	5
FIGURES	
1. Contributions financières à la coopération technique en 2009, par source de financement.....	6
2. Évolution des dépenses de la CESAP, 2000-2009	7

I. TENDANCES DU PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE LA CESAP EN 2009

1. Les activités de coopération technique du secrétariat visent à développer les capacités des États membres à formuler et mettre en œuvre des politiques et programmes de développement efficaces, inclusifs et durables dans une perspective multidisciplinaire, à réduire les écarts de développement, à renforcer la résilience et à aider les États membres à s'acquitter de leurs engagements internationaux.

2. En 2009, le montant total des contributions en espèces reçues par la CESAP pour les activités de coopération technique, provenant tant du budget ordinaire que de contributions volontaires, s'est élevé à environ 15,8 millions de dollars des États-Unis. La même année, l'exécution des activités de coopération technique a représenté au total environ 19,6 millions de dollars des États-Unis. On trouvera à la section II ci-après de plus amples détails en la matière.

3. L'établissement de partenariats stratégiques et la coordination interinstitutions au niveau régional ont constitué les principaux éléments de l'activité du secrétariat au cours de l'année écoulée. En 2009, six réunions du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique ont eu lieu. En mai, les réalisations des six groupes de travail thématiques du Mécanisme de coordination régionale et les enseignements tirés ont fait l'objet d'un examen lors d'une visite de la Vice-Secrétaire générale. En 2009, le processus du Mécanisme de coordination régionale a été porté notamment sur les réponses conjointes à la crise financière et sur une analyse de l'impact de la crise réalisée à l'échelle du système.

4. Des efforts considérables ont été faits pour recadrer et stimuler les activités des six groupes de travail thématiques à l'appui des positions régionales et des préparatifs de certaines grandes manifestations mondiales, comme la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Copenhague. Lors des pourparlers des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se sont tenus à Bangkok, la CESAP et les autres membres du Mécanisme de coopération régionale appartenant à l'ONU ont souligné les diverses mesures prises par les Nations Unies pour aider les pays de la région de l'Asie et du Pacifique à lutter contre les effets des changements climatiques, notamment dans les domaines de l'atténuation, de l'adaptation, du financement, du renforcement des capacités et de l'intégration des politiques.

5. Le secrétariat et le Mécanisme de coordination régionale ont également renforcé les liens avec les organisations sous-régionales, en particulier l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). La CESAP avait été, par l'intermédiaire du Mécanisme de coopération régionale, le fer de lance du partenariat entre les Nations Unies et l'ASEAN, notamment avec la création d'un groupe de travail mixte ONU/ASEAN sur la préparation aux catastrophes, les interventions et le relèvement.

6. En avril 2009, le Comité de haut niveau sur les programmes du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination a décidé d'institutionnaliser sa relation avec le Mécanisme de coordination régionale dans les cinq commissions régionales des Nations Unies. Cet alignement du Mécanisme au sein de l'architecture du Conseil établit une claire distinction des activités du Mécanisme de coordination régionale et celles des groupements régionaux du Groupe des Nations Unies pour le développement (désignés jusqu'en octobre 2009 sous l'appellation d'Équipes de directeurs régionaux).

7. Le secrétariat a continué de collaborer avec les 17 institutions membres du Groupe Asie-Pacifique des Nations Unies pour le développement en apportant un appui aux équipes de pays des Nations Unies pour la réalisation des objectifs de développement à l'échelon national. À ce titre, la CESAP a notamment participé au Groupe d'appui des pairs pour assurer un soutien de qualité aux pays prenant part au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement mis en œuvre dans la région de l'Asie et du Pacifique. Parallèlement au travail effectué dans le contexte du Groupe d'appui des pairs, le secrétariat a aussi associé les équipes de pays des Nations Unies à des processus de planification nationale communs en tant qu'organismes non résidents, pour les pays participant au plan-cadre pour 2009, en particulier le Cambodge, la Chine, la République démocratique de Corée et les Maldives.

8. Afin de renforcer encore la coopération technique et les partenariats interinstitutions axés sur les résultats, le secrétariat a signé de nouveaux mémorandums d'accord avec l'Organisation internationale du Travail, la Commission intergouvernementale du couloir de transport Europe-Caucase-Asie et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, ainsi qu'un mémorandum d'accord tripartite avec l'Organisation de coopération économique et la Banque islamique de développement sur le développement des transports.

9. En 2009, les synergies avec la Banque asiatique de développement (BAsD) et le Programme des Nations pour le développement (PNUD) ont encore été renforcées par des mémorandums d'accord passés avec ces organisations, comme il ressort des conclusions des réunions annuelles de consultations.

10. Le partenariat entre la CESAP et la BAsD a connu une étape majeure avec l'examen évaluatif conjoint du mémorandum d'accord CESAP-BAsD – une première en son genre – qui a servi de base à l'examen à mi-parcours du mémorandum lui-même. Le rapport d'évaluation a reconnu l'évolution importante du partenariat entre les deux organisations, désormais plus stratégique, mais il a aussi noté qu'il était possible d'apporter des améliorations dans certains domaines opérationnels importants et de remédier au peu de progrès enregistrés en matière de coordination intersectorielle. Il a préconisé que la coopération future privilégie un nombre limité de grands domaines programmatiques d'importance stratégique, y compris l'établissement d'un lien direct entre ces domaines et la concertation, la gestion des connaissances et les échanges de personnel.

11. En 2009, le partenariat entre la CESAP, la BAsD et le PNUD centré sur les Objectifs du Millénaire pour le développement a été élargi de façon à s'étendre non seulement aux rapports annuels d'évaluation analytique des objectifs, mais aussi à des ateliers axés sur les politiques et l'action portant sur les principaux domaines où la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement devenait difficile.

12. La CESAP a noué des liens plus étroits avec les pays ayant des besoins spéciaux en 2009 par le renforcement des partenariats pour le développement et l'amélioration des capacités afin de permettre à ces pays de coordonner leurs stratégies pour faire face à l'impact des crises économique, alimentaire et énergétique en exploitant l'élément clef que constitue la coopération Sud-Sud. Le dialogue de haut niveau consacré au développement, qui s'est tenu à Nay Pyi Taw en décembre 2009 avec l'économiste et lauréat du prix Nobel Joseph Stiglitz ainsi qu'avec de hauts fonctionnaires gouvernementaux, des responsables des politiques et des spécialistes du développement, a fourni aux responsables du Gouvernement du Myanmar et à leurs partenaires de développement une occasion exceptionnelle d'engager un dialogue visant à définir les principaux éléments d'un cadre d'ensemble permettant de contribuer à l'amélioration des revenus ruraux et à la réduction de la pauvreté dans le pays.

13. Le secrétariat a poursuivi ses efforts en vue d'améliorer les processus de planification de la CESAP lors de l'élaboration du cadre stratégique de la CESAP pour 2012-2013. Les priorités du programme de coopération technique ont été incorporées au processus de planification pour le cadre stratégique afin de renforcer la cohérence et l'impact des activités de coopération technique de la CESAP. En particulier, le secrétariat a conçu le cadre stratégique de manière à faire ressortir les avantages comparatifs de la CESAP.

II. ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE DU SECRÉTARIAT EN 2009

A. Introduction

14. Aux fins du présent document, les activités de coopération technique sont définies comme étant les activités relatives aux domaines suivants: a) promotion des politiques et concertation sur les questions critiques et émergentes, y compris le suivi des engagements mondiaux et régionaux; b) constitution de réseaux régionaux de connaissances conçus pour permettre aux membres et membres associés de la CESAP de partager des données d'information et d'expérience sur les pratiques efficaces et novatrices et d'en débattre; et c) services de formation, services consultatifs et autres formes d'assistance technique conçues pour renforcer la capacité des membres et

membres associés de la CESAP à formuler et appliquer des politiques et des programmes efficaces dans divers domaines clefs du développement.

15. Les activités de coopération technique de la CESAP sont financées à la fois par le budget ordinaire de l'ONU et par des ressources extrabudgétaires. Le budget ordinaire comprend: a) le Programme ordinaire de coopération technique (chapitre 22) et b) le Compte de l'ONU pour le développement (chapitre 34)¹. Les ressources extrabudgétaires sont des contributions versées à titre volontaire par les gouvernements, les organismes du système des Nations Unies ainsi que d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Ces contributions peuvent être en espèces (fonds d'affectation spéciale) ou sous la forme d'une assistance en nature, par exemple le détachement d'experts à titre gracieux ou la mise à disposition d'installations et d'équipements.

B. Contributions financières reçues en 2009 au titre de la coopération technique

1. Contributions en espèces

16. En 2009, le montant total des contributions en espèces reçues par la CESAP pour ses activités de coopération technique (émanant du système des Nations Unies ou et de sources extérieures), s'est élevé à 15 816 144,19 dollars, ce qui représente une augmentation de 30 % par rapport au montant total des contributions en espèces versées en 2008 (12 200 544,61 dollars). Ce total comprend 11 806 144,19 dollars au titre des contributions extrabudgétaires, 2 786 000 dollars au titre du chapitre 22 et 1 224 000 dollars au titre du chapitre 34.

Tableau. Récapitulatif des contributions financières en 2009, par source de financement

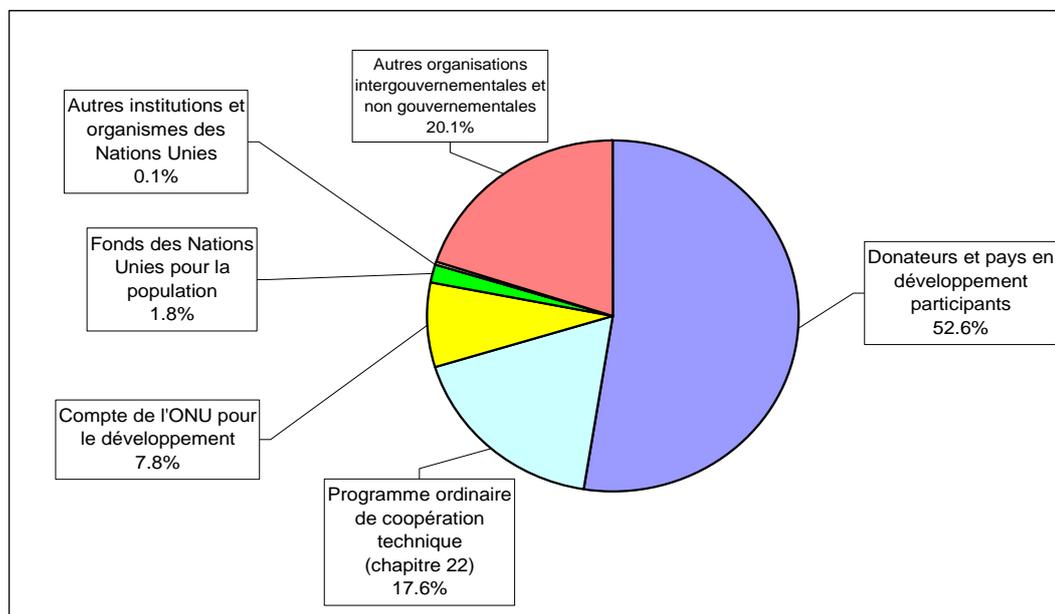
	<i>Dollars des États-Unis</i>	<i>Pourcentage</i>
Donateurs et pays en développement participants (voir annexe I)	8 324 915,90	52,6
Système des Nations Unies (voir annexe II)		
Programme ordinaire de coopération technique (chapitre 22)	2 786 000	17,6
Compte de l'ONU pour le développement	1 224 000	7,8
Fonds des Nations Unies pour la population	283 457,53	1,8
Autres institutions et organismes des Nations Unies	14 000	0,1
Autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales (voir annexe II)	3 183 770,76	20,1
Total	15 816 144,19	100

¹ Les contributions sont comptabilisées pour l'année où elles sont reçues. Les contributions reçues en 2008 au titre du Compte pour le développement (chapitre 34) qui concernaient à la fois 2008 et 2009 ont été comptabilisées comme contributions pour l'année 2008 et sont par conséquent exclues des contributions pour l'année 2009.

17. La figure 1 montre l'origine de ces contributions.

**Figure 1. Contributions financières à la coopération technique en 2009,
par origine de financement**

(en pourcentage)



18. Les donateurs et les pays en développement participants ont versé 8 324 915,90 dollars, soit 52,6 % du total des fonds reçus en 2009, contre 6 736 462,38 en 2008. Environ 77 % de ce montant a été versé par des pays membres en développement. On trouvera à l'annexe I du présent document de plus amples détails sur les ressources extrabudgétaires (fonds d'affectation spéciale) d'origine bilatérale.

19. La contribution totale du système des Nations Unies (chapitre 22, chapitre 34 et autres sources de financement interne) s'est élevée à 4 307 457,53 dollars, soit 27,3 % du financement total reçu en 2009, contre 4 227 246,91 dollars en 2008. On trouvera à l'annexe II.A du présent document des informations complémentaires à ce sujet.

20. La contribution totale d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales s'est élevée à 3 183 770,76 dollars, soit 20,1 % du financement total reçu en 2009, ce qui représente, par rapport aux 1 236 835,32 dollars versés en 2008, une augmentation de 157 % résultant d'une contribution initiale de la Fondation Bill-et-Melinda-Gates au titre d'un nouveau projet d'un montant de 4,4 millions de dollars des États-Unis sur la gestion des déchets. Les autres principaux donateurs de cette catégorie ont été la Banque asiatique de développement et le Centre de recherches pour le développement international. On trouvera à l'annexe II.B du présent document des informations plus détaillées sur les contributions versées par les autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

2. Contributions en nature

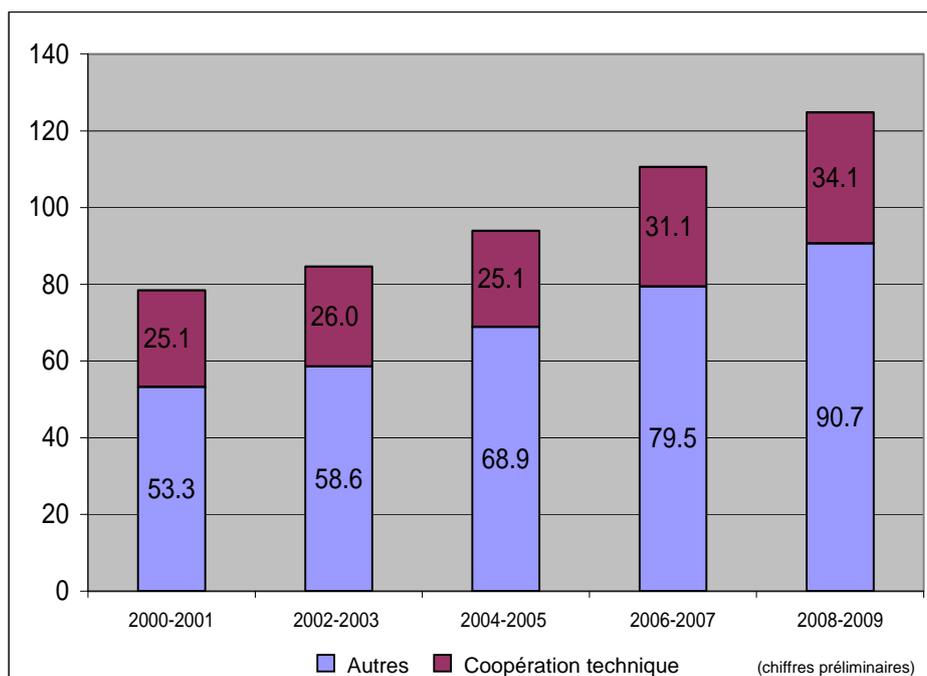
21. En 2009, les États membres de la CESAP et une organisation non gouvernementale ont aussi fourni à titre gracieux un total de 116 mois de services d'experts dans différentes disciplines. On trouvera à l'annexe III de plus amples détails en la matière. Par ailleurs, dans le cadre de nombreux projets de coopération technique, diverses contributions en nature (installations de conférence, moyens techniques,

spécialistes ou encore personnel de secrétariat) ont été fournies par des organisations gouvernementales partenaires.

C. Exécution des activités de coopération technique en 2009

22. La figure 2 montre, pour les 10 dernières années, l'évolution des dépenses au titre de la coopération technique, par rapport aux dépenses totales de la CESAP.

Figure 2. Évolution des dépenses de la CESAP, 2000-2009
(en millions de dollars des États-Unis)



23. En 2009, l'exécution des activités de coopération technique du secrétariat s'est chiffrée au total à environ 19,6 millions de dollars (soit une augmentation de 35% par rapport au chiffre de 14,5 millions de dollars pour 2008), dont approximativement 14,4 millions de dollars provenaient de ressources extrabudgétaires. Sur ce montant, environ 9,2 millions de dollars ont servi à financer des projets de coopération technique mis en œuvre par les divisions opérationnelles de la CESAP ou d'autres organismes au titre du Fonds volontaire d'affectation spéciale multidonateurs pour un dispositif d'alerte rapide au tsunami dans l'océan Indien et en Asie du Sud-Est, administré par la CESAP². Environ 5,2 millions de dollars ont servi à soutenir les institutions régionales et à financer leurs activités de coopération technique.

24. Le budget global d'exécution des activités de coopération technique ci-dessus mentionné comprend 3,4 millions de dollars des États-Unis provenant du Programme ordinaire de coopération technique de l'ONU (chapitre 22) et 1,8 million de dollars des États-Unis provenant du Compte de l'ONU pour le développement (chapitre 34). Les ressources fournies au titre du chapitre 22 ont été utilisées pour renforcer la capacité à élaborer des politiques économiques et sociales, une attention particulière allant aux besoins des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des pays

² Voir la résolution 62/7 de la Commission, en date du 12 avril 2006.

insulaires en développement du Pacifique. À cette fin, divers moyens ont été mis en œuvre : services consultatifs, activités de formation et programmes de bourses, outre le partage d'expériences et de bonnes pratiques dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

D. Principales orientations de la coopération technique en 2009

1. Répondre aux défis posés par la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement

25. Lors d'une réunion sous-régionale sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, qui s'est tenue aux Fidji en mars 2009, et dans le cadre du partenariat tripartite CESAP-BAsD-PNUD relatif aux Objectifs du Millénaire pour le développement, les membres et membres associés du Pacifique de la CESAP ont eu la possibilité de mettre en commun diverses options, données d'expérience et bonnes pratiques eu égard aux défis que pose la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement dans le contexte de la crise économique. Plus de 100 représentants de pays, d'organisations sous-régionales, d'organismes des Nations Unies, de la société civile et des partenaires de développement dans le Pacifique ont identifié de nouvelles manières d'intervenir pour mieux respecter le calendrier des Objectifs du Millénaire pour le développement et ont proposé la création d'un fonds pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement pour la région du Pacifique et la constitution d'un réseau de coordonnateurs OMD chargé d'assurer la mise en commun des informations, ressources et bonnes pratiques dans la région.

26. À Katmandou, en novembre 2009, les trois organisations partenaires ont réuni de hauts fonctionnaires gouvernementaux des pays de l'Asie du Sud et des représentants des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales pour examiner les solutions envisageables et faire mieux connaître les grandes questions à l'ordre du jour et les mesures importantes à prendre pour une réalisation plus rapide des OMD.

27. La CESAP, la BAsD et le PNUD ont établi le rapport régional 2009 sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, qui a été rendu public au siège de la BAsD à Manille en février 2010. Ce rapport indique les principales stratégies à mettre en œuvre pour soutenir la réalisation des Objectifs en dépit des bouleversements économiques et financiers mondiaux, et mentionne notamment dans ce contexte les mesures de relance budgétaire visant à renforcer les systèmes de protection sociale, stimuler la demande intérieure, promouvoir l'intégration régionale, y compris le commerce intrarégional, et développer la coopération régionale en matière de politique monétaire.

28. Le Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique a aidé les États membres insulaires du Pacifique à renforcer leurs stratégies nationales de développement durable et à prendre en compte les priorités définies dans la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement³, en procédant notamment à un partage de données d'expérience avec d'autres petits États insulaires en développement. Le Centre a facilité l'établissement d'un projet de rapport régional pour le Pacifique en vue de l'examen quinquennal de la Stratégie de Maurice, projet qui doit être achevé début 2010. Il a aussi contribué à l'élaboration du Pacte de Cairns, qui a été facilité par le Forum des Îles du Pacifique, et qui comporte un engagement renouvelé en

³ *Rapport de la Réunion internationale sur l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, Port-Louis, Maurice, 10-14 janvier 2005* (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.05.II.A.4 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe II.

faveur de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et prévoit le renforcement de la coopération pour le développement dans le Pacifique.

2. Renforcer les mesures régionales pour faire face à la crise financière et à l'insécurité alimentaire

29. Étant donné l'impact de la crise financière dans la région, la CESAP a développé les capacités des responsables des politiques et des hauts fonctionnaires à faire face à la crise par le partage de données d'expérience et de bonnes pratiques en matière de politiques macroéconomiques, monétaires, financières et de dette extérieure. Le secrétariat a organisé une série d'ateliers de renforcement des capacités aux niveaux national et régional auxquels ont participé de hauts responsables des banques centrales et des ministères des finances et de l'économie, ainsi que des spécialistes renommés en la matière à l'échelon de la région. Le premier atelier s'est tenu à Dhaka en juillet 2009 et a réuni les responsables des politiques de 17 pays de la région. Une réunion régionale d'experts de haut niveau s'est tenue à Singapour en octobre 2009, et le deuxième Sommet économique pour l'Asie du Sud s'est tenu à New Delhi en décembre 2009. Ces deux réunions ont porté sur les principaux aspects des politiques de gestion macroéconomique visant à soutenir le dynamisme en Asie et dans le Pacifique au lendemain de la crise. En réponse à une demande du Gouvernement du Bhoutan, un atelier national a été organisé en décembre 2009 en coopération avec le PNUD, à l'occasion duquel de hauts responsables ont présenté des initiatives concrètes à mettre en œuvre pour lutter contre la crise, par exemple dans les domaines suivants : réformes fiscales, marchés interbancaires, supervision du risque bancaire et développement des marchés pour les obligations d'État.

30. En mai 2009, la CESAP, en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations, a organisé une concertation sur l'impact de la crise économique mondiale sur les migrations internationales. Faisant suite à la Réunion de haut niveau Asie-Pacifique sur les migrations internationales et le développement, l'atelier a examiné, à partir de l'information disponible à l'échelon des pays, l'impact de la crise sur les flux migratoires d'entrée et de sortie, et a noté qu'il fallait faire davantage pour atténuer les retombées de la crise. La CESAP a travaillé en étroite collaboration avec le Groupe mondial sur la migration à la formulation de recommandations à l'attention des pays d'origine et des pays d'accueil des migrants et à l'établissement d'une fiche d'information analytique présentant l'impact de la crise économique mondiale sur les travailleurs migrants dans la région.

31. Compte tenu de l'importance décisive de certaines questions mondiales comme la sécurité énergétique, les changements climatiques et la croissance verte, le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie a lancé un programme destiné à promouvoir l'adoption et l'utilisation des technologies de l'énergie renouvelable dans la région de l'Asie et du Pacifique. Cette initiative a abouti à la création d'un centre régional de connaissances, du Réseau de coopération pour les énergies renouvelables pour l'Asie-Pacifique, et d'un programme de formation connexe.

32. Le Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique a réuni des représentants de gouvernements, de centres de recherche, d'entreprises privées et d'organismes donateurs de 13 États membres pour élaborer un plan stratégique inclusif destiné à renforcer ses activités en matière de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire grâce à des programmes de recherche sur les politiques et de coopération technique orientés vers l'action.

33. Le Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique a organisé une réunion d'experts sur le développement de machines agricoles pour l'agriculture durable, dont les travaux serviront de base à un rapport sur la

question à publier début 2010. Il a aussi organisé une réunion d'experts chargée d'examiner les études de faisabilité et les principes directeurs méthodologiques relatifs à l'application du mécanisme de développement propre dans l'agriculture de conservation et la mise en valeur du biogaz. Cette réunion a estimé qu'il fallait élaborer une stratégie pour l'élargissement de l'application du mécanisme de développement propre dans l'agriculture, et le partage des expériences qui ont fait leurs preuves ainsi que des enseignements tirés. Le Centre a par ailleurs organisé un programme régional de formation de formateurs sur les techniques applicables à la culture du riz hybride, destiné à fournir aux États membres des outils pour faire face à l'insécurité alimentaire.

3. Promouvoir la croissance verte à faible émission de carbone

34. La CESAP a soutenu les mesures prises par le Gouvernement cambodgien pour élaborer une feuille de route nationale pour la croissance verte et pour créer le secrétariat national de la croissance verte sous les auspices du Ministère de l'environnement. Le Gouvernement kazakh a aussi bénéficié d'un appui technique pour évaluer les possibilités d'application des outils de politiques de croissance écologique dans la planification stratégique nationale. La CESAP a aidé le Gouvernement vietnamien à mettre en œuvre la première application nationale des indicateurs d'éco-efficacité.

35. À Manille, en septembre 2009, la CESAP, l'Organisation internationale du Travail, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ont tenu la Conférence internationale sur l'industrie verte en Asie à laquelle ont participé de hauts responsables venus de 22 pays d'Asie et qui a eu pour thème la gestion du passage à des entreprises éco-efficaces et à faible émission de carbone. Cette Conférence a adopté la Déclaration non contraignante de Manille sur les industries vertes en Asie et le Cadre d'action, dans lesquels la région a confirmé qu'elle était résolue à prendre des mesures pour développer les industries vertes et à gérer le passage à des économies éco-efficaces et à faible émission de carbone.

36. En août 2009, à Incheon (République de Corée), la CESAP a tenu le quatrième Forum de consultation politique de l'Initiative de Séoul pour une croissance verte parallèlement au Forum sur l'environnement mondial. Ce Forum a été l'occasion pour les hauts responsables gouvernementaux de 18 pays membres et les experts d'organismes des Nations Unies, d'organisations internationales et d'instituts de recherche de s'accorder sur l'idée que la promotion d'industries vertes conduirait les pays en développement de la région sur la voie de la prospérité économique à long terme tout en assurant la durabilité environnementale. Par la suite, en septembre 2009, la CESAP et le Ministère de l'environnement de la République de Corée ont organisé un programme de formation sur la croissance verte, auquel ont participé 41 responsables politiques et qui a fait appel à l'expérience de la République de Corée.

37. En novembre 2009, la CESAP et le Réseau international sur le genre et l'énergie durable ont tenu un atelier régional sur la prise en considération des sexospécificités dans les politiques et les pratiques énergétiques en Asie, qui était conçu pour favoriser le partage de données d'expérience entre les responsables politiques et des spécialistes éminents en matière d'énergie, de pauvreté et de parité entre les sexes. La CESAP a aussi travaillé avec la Korea Energy Management Corporation à renforcer les capacités institutionnelles en matière de rendement énergétique en Asie centrale, Asie du Sud et Asie du Sud-Est. Par ailleurs, la CESAP et des partenaires des Nations Unies ont pris l'initiative de l'élaboration du concept de cadre régional pour la sécurité énergétique durable.

38. La CESAP a travaillé avec la BASD et d'autres organisations à l'établissement de l'*Asian Water Development Outlook 2010*, qui a pour thème l'élaboration d'une définition générale de la sécurité hydrique pour la région. La CESAP a aussi travaillé

avec le Gouvernement de la République de Corée à la promotion d'infrastructures hydrauliques écoefficaces pour le développement socioéconomique dans la région de l'Asie et du Pacifique.

4. Jeter les bases sociales de sociétés plus inclusives et plus résilientes

39. En novembre 2009, la CESAP a organisé la Réunion intergouvernementale de haut niveau chargée d'examiner la mise en œuvre à l'échelon régional du Programme d'action de Beijing et ses prolongements régionaux et mondiaux, à laquelle ont participé les représentants de 37 États membres ainsi que d'un grand nombre d'organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales (voir E/ESCAP/66/14). Une déclaration a été adoptée, rendant compte des préoccupations des États membres et présentant les engagements souscrits en faveur d'une action dans un certain nombre de grands domaines ; cette déclaration constituera la contribution de la région à l'examen mondial de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing⁴, prévu pour mars 2010.

40. En novembre 2009 également, les représentants de 15 pays d'Asie et du Pacifique ont adopté une déclaration à l'occasion du Congrès CESAP-Takayama sur la création d'une communauté inclusive et accessible en Asie et dans le Pacifique, qui s'est tenu à Takayama (Japon). La déclaration contenait des recommandations destinées à améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées grâce aux moyens suivants: réseautage régional, activités de sensibilisation, élaboration de politiques, recherche et collecte de données, renforcement des capacités et mobilisation de ressources.

41. Le travail accompli par la CESAP au niveau du secteur informel et de l'emploi informel, parallèlement à celui de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, a contribué aux efforts mondiaux à cet égard, ce qui a permis d'envisager dans une perspective multirégionale les moyens d'améliorer l'estimation et la disponibilité de données permettant d'analyser l'emploi informel et la contribution des entreprises familiales à l'économie.

42. La CESAP a contribué à l'élaboration des normes internationales sur la mesure du handicap en se prononçant pour l'inclusion d'une question sur le handicap lors de la prochaine série de recensements dans plusieurs pays. Par ailleurs, à la neuvième réunion du Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités, les pays d'Afrique et d'Asie occidentale ont prié le secrétariat du Groupe de demander à la Division de statistique des Nations Unies un appui qui leur permettrait de reproduire les expériences de l'Asie et du Pacifique dans leurs régions.

5. Renforcer les capacités statistiques

43. L'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique a continué à renforcer les capacités statistiques des États membres en développement et à favoriser la mise en réseau de l'information entre statisticiens à l'intérieur et à l'extérieur de la région, ainsi qu'à promouvoir la coopération Sud-Sud. Pour améliorer l'efficacité de ses cours de formation, il a adopté le cadre de compétences essentielles qui avait été approuvé à la session de son Conseil d'administration. L'Institut a également étendu la portée de ses activités et de ses ressources en matière de formation statistique par la création d'une bibliothèque électronique en ligne, donnant accès à des matériels de formation sur son site Web à des fins d'auto-apprentissage.

⁴ *Rapport de la quatrième Conférence sur les femmes, Pékin, 4-15 Septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexe I.

44. Sous la conduite du Bureau du Comité de statistique de la CESAP et en coopération avec des partenaires nationaux, sous-régionaux, régionaux et internationaux de premier plan, la CESAP a commencé à élaborer deux programmes régionaux pluriannuels. Le programme régional pour l'amélioration des statistiques économiques en Asie et dans le Pacifique servira de feuille de route pour résoudre les problèmes qui empêchent les pays de produire un ensemble de statistiques économiques de base permettant d'assurer un suivi et une prise de décision efficaces. Le programme régional visant à perfectionner les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil contribuera à améliorer les systèmes d'enregistrement de l'état civil et des faits d'état civil, ainsi qu'à promouvoir l'utilisation des statistiques existantes en la matière. Les programmes régionaux ont été créés en exécution des décisions prises et aux recommandations formulées par le Comité de statistique à sa session inaugurale en février 2009.

6. Renforcer la connectivité régionale en Asie et dans le Pacifique

45. Le secrétariat a renforcé les capacités des fonctionnaires à élaborer des politiques en matière de technologies de l'information et de communication (TIC) au moyen d'une série d'ateliers. Deux ateliers sous-régionaux ont été organisés à Bangkok – respectivement pour les pays de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique et pour les pays d'Asie du Sud et d'Asie centrale – afin d'examiner les conditions et l'environnement favorables au développement des TIC et de recommander des politiques et des programmes visant à renforcer la connectivité par les TIC et à combler la fracture numérique entre les pays et les sous-régions à l'appui de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs du Sommet mondial sur la société de l'information. La CESAP a aussi collaboré avec la BASD pour aider le Bangladesh, le Bhoutan, l'Inde et le Népal à piloter plusieurs modèles de centres électroniques communautaires pour produire à l'échelon régional des connaissances et des recommandations sur l'utilisation des TIC aux fins du développement et accroître l'accès aux TIC dans les zones rurales et isolées.

46. Le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement a développé son programme de formation « Académie pour l'initiation aux TIC des responsables publics ». Accessible en ligne, le programme a renforcé les capacités des responsables politiques et autres fonctionnaires à utiliser les TIC pour le développement dans des domaines tels que la gouvernance de l'Internet, les pratiques d'administration en ligne ainsi que la sécurité et la confidentialité de l'information sur le réseau. Fin 2009, le programme était exploité dans 12 pays de la région (Afghanistan, Iles Cook, Indonésie, Kiribati, Kirghizistan, Mongolie, Philippines, Samoa, Tadjikistan, Timor-Leste, Tonga et Tuvalu).

47. Dans le domaine de la connectivité par les transports, les réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique ont continué de servir de pierre d'angle à la réalisation d'un système de transport et de logistique international intermodal intégré, comme l'a réaffirmé la Déclaration de Bangkok sur le développement des transports en Asie, adoptée à l'occasion du Forum des ministres asiatiques des transports qui s'est tenu à Bangkok en décembre 2009.

48. En 2009, deux pays supplémentaires (le Bangladesh et la République islamique d'Iran) ont adhéré à l'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie ou l'ont ratifié⁵, ce qui a porté à 25 le nombre total des parties à l'Accord.

49. La Chine a ratifié l'Accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique⁶ en mars 2009, ce qui a porté à huit le nombre total des ratifications

⁵ Nations Unies, *Recueil des traités*, vol. 2323, n° I-41607.

⁶ Résolution 62/4 de la Commission, en date du 12 avril 2006, annexe.

(Cambodge, Chine, Fédération de Russie, Inde, Mongolie, République de Corée, Tadjikistan et Thaïlande). En conséquence, comme stipulé par son article 5, l'Accord est entré en vigueur le 11 juin 2009. Fin 2009, le nombre des signataires était au total de 22, dont 13 étaient parties à l'Accord. Une étude récente de la CESAP sur les besoins en termes d'investissements prioritaires pour le développement du réseau du Chemin de fer transasiatique a mis en évidence la nécessité de construire d'urgence les « tronçons manquants » sur le réseau long de 8 300 km, ce qui exigerait 24 milliards de dollars.

50. La CESAP a fourni une assistance pour l'opérationnalisation des couloirs internationaux de transport intermodal en Asie du Nord-Est et en Asie centrale. Après avoir procédé à une évaluation initiale de six couloirs de transport intermodal, un groupe d'experts, qui s'est réuni à Tachkent en mars 2009, a retenu trois couloirs pour une étude ultérieure à des fins de développement et d'opérationnalisation. Après examen à une deuxième réunion du groupe d'experts, tenue à Bichkek en novembre 2009, des mémorandums d'accord sur les couloirs et les mandats des comités directeurs sont actuellement à l'étude en vue de leur adoption par les pays participants.

51. La sécurité routière devient de plus en plus une priorité pour les États membres et, à Bangkok en septembre 2009, la CESAP a organisé un groupe d'experts sur l'amélioration de la sécurité routière. Une série d'objectifs, cibles et indicateurs régionaux a été mise au point, et le Cambodge, le Népal et Sri Lanka ont bénéficié d'une aide pour définir leurs objectifs, cibles et indicateurs à l'échelon national. À la première Conférence ministérielle mondiale sur la sécurité routière, tenue à Moscou en novembre 2009, le secrétariat a animé une table-ronde consacrée à l'impact de l'infrastructure routière sur la sécurité routière.

52. Dans le domaine de la promotion de la coopération régionale en matière de commerce, la CESAP s'est employée lors d'une série de séminaires nationaux et sous-régionaux à présenter l'Accord commercial Asie-Pacifique (ACAP) et les avantages qu'il pouvait offrir à de futurs membres potentiels en Asie centrale, en Asie du Nord, en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique. En décembre 2009, à la troisième session du Conseil ministériel, les Ministres des transports des pays de l'ACAP ont officiellement engagé le processus d'adhésion de la Mongolie, qui a bénéficié de services consultatifs régionaux pour établir une feuille de route sur la mise en place d'un guichet électronique unique à l'échelon national.

53. En janvier 2009, le Forum des entreprises de l'Asie et du Pacifique s'est tenu à Bangkok sur le thème « Les enjeux climatiques – innovations et solutions pour l'adaptation aux changements climatiques ». L'événement a attiré plus de 250 représentants du monde des affaires, des pouvoirs publics, des organisations internationales, de la société civile et de l'université, et a été favorablement accueilli par les participants.

54. À la faveur de son travail en matière de responsabilité sociale des entreprises, la CESAP a étudié l'idée de créer une communauté de pratiques en ligne pour permettre l'échange d'informations entre les praticiens de la responsabilité sociale des entreprises dans la région. Elle a aussi coorganisé, avec l'Organisation de coopération et de développement économiques, une conférence régionale qui a examiné les avantages de la responsabilité sociale des entreprises pour les pouvoirs publics et le monde des affaires et a présenté les principaux instruments internationaux en matière de responsabilité sociale des entreprises, tels que le Pacte mondial et les Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

55. Le Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation commerciales a continué de se développer, et les publications du Réseau sont de plus en plus citées dans de

nouveaux travaux universitaires. Par l'organisation de recherches sur les grandes questions commerciales de la région, la diffusion de notes d'orientation et de documents de travail ainsi que l'organisation d'ateliers et séminaires de renforcement des capacités, le Réseau a atteint les résultats suivants: il a réuni avec succès un grand nombre de chercheurs de toute la région; il a produit des études de qualité en fonction de la demande; il a renforcé les capacités de recherche de la région, en particulier celles des pays les moins avancés; et il a établi un lien étroit entre la recherche et l'élaboration des politiques.

56. La CESAP a poursuivi sa coopération avec l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, organisant en 2009 six séminaires et ateliers de formation qui ont renforcé les capacités des États membres à négocier, conclure et appliquer efficacement les accords commerciaux à différents niveaux. Elle a par ailleurs aidé les États membres les moins avancés à se préparer à accéder à l'Organisation mondiale du commerce et à se familiariser avec les règles et principes de cette organisation. À cet effet, elle a mené des activités de projet ciblées au Bhoutan et au Népal, y compris un examen législatif des lois et règlements, et a procédé au renforcement des centres de référence sur l'OMC, et à la création de nouveaux centres dans les pays.

7. Lutter contre les catastrophes naturelles, y compris au moyen de systèmes d'alerte rapide

57. La CESAP, en collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies, la Banque mondiale et la BAsD, a fourni aux Gouvernements du Samoa et du Cambodge un appui technique pour la réalisation d'évaluations des dommages, pertes et besoins résultant, respectivement, du tremblement de terre et du tsunami au Samoa, et du typhon Ketsana au Cambodge. Pour les deux pays, un état préliminaire des besoins en matière de relèvement et de reconstruction a été établi et utilisé par les pouvoirs publics, les partenaires de développement et les donateurs. Les efforts d'assistance ont bénéficié de la formation en matière de méthodologie d'évaluation des dommages et des pertes qui a été assurée aux membres du personnel de la CESAP par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes dans le cadre d'un projet intrarégional financé par la Banque mondiale.

58. À partir de la fin 2009, le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour un dispositif d'alerte rapide au tsunami dans l'océan Indien et en Asie du Sud-Est de la CESAP avait programmé environ 9,9 millions de dollars pour 14 projets mis en œuvre par les gouvernements, organisations internationales et organisations non gouvernementales. Les principaux donateurs du Fonds étudient une proposition visant à modifier l'appellation du Fonds et à en élargir la portée pour l'étendre à la réduction de tous les risques de catastrophe.

59. Le Fonds a continué d'entretenir d'étroits partenariats avec différentes organisations, notamment le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles, la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Organisation météorologique mondiale.

60. En ce qui concerne un projet financé par le Fonds et mis en œuvre par le Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes, les pays de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est ont conclu un accord international sur le Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisque pour l'Afrique et l'Asie, pour lequel le Gouvernement des Maldives fait fonction de secrétariat.

III. CONCLUSION

61. Au cours de l'année écoulée, le secrétariat a accompli des progrès considérables dans le renforcement de ses activités de coopération technique à l'appui de l'objectif de développement économique et social inclusif et durable de la Commission. Il y a eu en 2009 une augmentation sensible, tant des contributions en espèces que des activités de la coopération technique, qui n'aurait pas été possible sans le précieux concours des donateurs et des partenaires de développement de la CESAP.

62. En ce qui concerne l'avenir, la CESAP poursuivra ses efforts pour améliorer la conception et mieux définir l'objet de ses programmes de coopération technique en fonction des besoins des États membres, en s'attachant particulièrement à ceux des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des pays insulaires en développement du Pacifique. De plus, le secrétariat continuera de créer les synergies stratégiques et opérationnelles nécessaires avec les organes des Nations Unies et les organisations sous-régionales en vue de renforcer l'impact et la durabilité de ses activités de coopération technique et d'assurer la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies au niveau régional.

63. La Commission souhaitera peut-être donner au secrétariat des indications quant à l'orientation à imprimer à son programme de coopération technique.

Annexe I

Ressources extrabudgétaires: contributions en espèces de source bilatérale en 2009
(fonds d'affectation spéciale)

	Montant en dollars des États-Unis
Bangladesh	9 000
Bhoutan	1 000
Brunéi Darussalam	14 975
Cambodge	12 000
Chine	426 792,88
Espagne/Fonds pour les Objectifs du Millénaire pour le développement	64 200
Fédération de Russie	1 200 000
Fidji	9 955
Hong Kong (Chine)	60 000
Inde	466 207,72
Indonésie	159 877,83
Iran (République islamique d')	42 313,88
Japon	1 815 680
Kirghizistan	1 479,59
Macao (Chine)	151 883,46
Malaisie	64 970
Micronésie	5 000
Mongolie	15 000
Myanmar	1 940,36
Nouvelle-Calédonie	5 741,82
Pakistan	21 501,34
Papouasie-Nouvelle-Guinée	100 000
République de Corée	3 443 612,02
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	100 000
Samoa	975
Singapour	15 000
Sri Lanka	24 910
Thaïlande	63 000
Tonga	1 475
Turquie	12 425
Viet Nam	14 000
Montant total des apports extrabudgétaires de donateurs bilatéraux	8 324 915,90

Annexe II

Ressources fournies en 2009 par le système des Nations Unies et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales au titre de la coopération technique

	Montant en dollars des États-Unis
1. Système des Nations Unies	
a) Budget ordinaire	
Programme ordinaire de coopération technique (chapitre 22)	2 786 000
Compte de l'ONU pour le développement	1 224 000
Total partiel a)	4 010 000
b) Ressources extrabudgétaires	
Fonds des Nations Unies pour la population	283 457,53
Autres institutions et organismes des Nations Unies	14 000
Total partiel b)	297 457,53
Montant total des ressources versées par le système des Nations Unies a) + b)	4 307 457,53
2. Autres organisations	
Banque asiatique de développement	360 827
Fondation Bill-et-Melinda-Gates	1 940 840
Fédération chinoise des personnes handicapées	10 000
Conférence chrétienne d'Asie	32 983
Communauté européenne/Union européenne	05 350,82
Centre de recherches pour le développement international	320 672,66
Institut coréen d'économie énergétique	3 000
Korea Energy Management Corporation	210 507,60
Organisation mondiale du commerce	199 589,68
Montant total des ressources extrabudgétaires versées par les organisations intergouvernementales et non gouvernementales	3 183 770,76
Total général	7 491 228,29

Annexe III

Assistance extrabudgétaire en nature (au titre de prêts non remboursables) en 2009

**Conférence chrétienne d'Asie
(5 mois de travail)**

M. Emmanuel N. Ilagan
Expert en formation sanitaire des jeunes
Division du développement social
5 mois de travail

**Japon
(3 mois de travail)**

M. Shoji Matsubara
Expert en réduction des risques de catastrophe
Division des technologies de l'information et de la communication et de la réduction
des risques de catastrophe
3 mois de travail

**République de Corée
(108 mois de travail)**

M. Dae-Young Ju
Expert en politique de l'environnement
Division de l'environnement et du développement
12 mois de travail

M. Byung-Sam Kang
Expert en technologies spatiales
Division des technologies de l'information et de la communication et de la réduction des risques de
catastrophe
9 mois de travail

M. Kim Dong Cheol
Expert en technologies de l'information, de la communication et de l'espace
Division des technologies de l'information et de la communication et de la réduction
des risques de catastrophe
12 mois de travail

M. Song Ouk-Heon
Expert en finance internationale
Division des politiques macroéconomiques et du développement
12 mois de travail

M. Heung-kyeong Park
Expert en gestion de programmes
Division de la gestion du programme
2 mois de travail

M. Duek Yung Ko
Expert en politique sociale
Division du développement social
12 mois de travail

M. Boo Sung Kang
Expert en coopération commerciale et monétaire régionale
Division du commerce et de l'investissement
10 mois de travail

M. Daehi Lee
Expert en coopération commerciale et monétaire
Division du commerce et de l'investissement
1 mois de travail

M. Cheoljo Lee
Expert en logistique des ports maritimes
Division des transports
2 mois de travail

M. Moo-Young Jo
Expert DTG en transport ferroviaire
Division des transports
12 mois de travail

M. Jong Cheon Son
Expert des programmes et de la formation en matière de TIC
Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement
12 mois de travail

M^{me} Hui-Suk Yang
Experte administrative
Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement
12 mois de travail

- - - - -